

Résonance, janvier 2019

Regroupement)

CNOF : des travaux intenses

Le Conseil National Des Opérations Funéraires (CNOF), instance consultative ministérielle, où la Fédération Française de Crémation (FFC) est représentée, s'est réunie en séance plénière le jeudi 6 décembre dernier.



Jo Le Lamer.

I - Les 10 ans de la loi "Sueur" du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire

Présidée par M. Deltat, directeur général à la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), cette séance plénière avait plusieurs points à l'ordre du jour, parmi lesquels :

À cette occasion, était invité le sénateur Jean-Pierre Sueur. Dans son intervention, celui-ci a tout d'abord rappelé la création du CNOF en 1993, lorsqu'il était secrétaire d'État aux Collectivités locales, et la publication, la même année, de la loi mettant fin au monopole dans le domaine du funéraire et instaurant la concurrence, toujours dans le cadre du service public. C'est suite au bilan d'application de cette loi, en 2003, que plusieurs rapports parlementaires ont été produits sur le sujet, dont celui co-écrit par Jean-Pierre Sueur et Jean-Noël Jeurf, sénateur du Nord, rapport qui a largement "inspiré" la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008, tout d'abord votée en première lecture par le Sénat... en 2006. Jean-Pierre Sueur a ensuite donné son point de vue sur l'application de cette loi, dix ans après sa promulgation. Plusieurs points restent encore à finaliser, malgré plusieurs textes d'application sortis depuis :

- le prix des obsèques et les devis-types insuffisamment utilisés et publiés dans les communes ;
- les contrats-obsèques, pour lesquels une clarification, une "labellisation", est nécessaire ; "Tout contrat-obsèques ne comprenant pas une description détaillée des prestations n'en est pas un". De même pour les contrats dits "packagés" ;
- le fichier national des contrats-obsèques, mentionné dans l'art 9 de la loi, mais insuffisamment appliqué et de manière restrictive ;
- le chapitre sur les cimetières : compte tenu de la progression importante de la crémation, ce volet a besoin d'être approfondi.

La parole ayant été donnée à la salle, plusieurs questions lui ont été posées, notamment sur la dispersion des cendres (qui est loin de faire l'unanimité, car "insuffisamment "encadrée") et sur les contrats-obsèques.

II - Point d'étape sur l'avancée des groupes de travail mis en place au sein du CNOF

Ces groupes de travail, impulsés et coordonnés par le Bureau des services locaux de la DGCL, se sont réunis plusieurs fois en 2018. Ils sont les suivants :

- GT 1 - les techniques de soins de conservation ;
- GT 2 - sur la numérisation et la dématérialisation ;
- GT 3 et 5 - nouveaux modes de sépulture et dimensions des équipements funéraires ;
- GT 4 - formation et qualifications professionnelles.

Après un état des lieux et des débats internes, chaque groupe est passé à une phase rédactionnelle. Déjà, a été publiée en 2018, par le ministère de la Santé, une fiche d'information, à destination du grand public, sur les soins de conservation. De même, suite aux travaux des groupes 3 et 5, fusionnés, un guide de recommandations relatif aux urnes funéraires et aux sites cinéraires vient d'être approuvé par le CNOF le 6 décembre dernier. Il vient d'être mis en ligne par le ministère de l'Intérieur.

52

Résonance n°146 - Janvier 2019